

Les lycéens au XIXe siècle dans les fonds de l'Instruction publique

La recherche sur les lycéens au XIXe siècle dans les archives de l'administration centrale du ministère de l'Instruction publique (sous-série F/17) s'effectue exclusivement sur le site de Pierrefitte-sur-Seine.

Cette fiche fait partie d'une série de quatre fiches de recherche sur l'enseignement :

35 : Les enseignants et les enseignés dans les fonds de l'Instruction publique et de l'Éducation nationale, fiche qui sert d'introduction ;

36 : Les enseignants au XIXe siècle dans les archives de l'administration centrale (sous-série F/17) ; cette fiche concerne aussi le personnel des écoles, collèges et lycées ;

37 : Les étudiants aux XIXe et XXe siècles dans les archives de l'administration centrale et des facultés parisiennes (sous séries F/17 et AJ/16) ;

38 : Les lycéens au XIXe siècle dans les archives de l'administration centrale (sous-série F/17).

1. Contexte de création des documents

- Loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) : affirmation du principe des trois degrés d'enseignement : écoles primaires, écoles secondaires (lycées et autres), écoles spéciales professionnelles au niveau supérieur. La loi du 11 floréal an X organise l'enseignement secondaire public : les lycées succèdent aux écoles centrales. Les lycées se distinguent des écoles centrales par l'existence d'un internat où sont accueillis des élèves payants et des élèves boursiers. L'essentiel de la loi est consacré à régler l'administration des lycées : proviseurs, censeurs, procureurs, conseil d'administration. Trois inspecteurs généraux sont chargés de visiter les 45 établissements prévus.

- Loi du 10 mai 1806 : création de l'Université impériale (définitivement organisée par le décret du 17 mars 1808).

N.B. : les lycées sont appelés **collèges royaux** sous la Restauration et la Monarchie de Juillet.

2. Typologie des principaux documents concernant les lycéens et collégiens dans F/17

États nominatifs et répertoires des boursiers et des élèves nommés dans les lycées et collèges.

Demandes de bourses.

Copies du concours général (F/17 et AJ/16).

Attention ! les dossiers de scolarité des élèves et les registres d'inscription sont conservés dans les fonds des établissements déposés dans la série T aux archives départementales ou restés dans l'établissement. Pour toute recherche concernant les élèves du primaire et du secondaire, il faut en priorité s'adresser aux services d'archives départementales et communales.

3. Recherche des dossiers

Le lecteur pourra consulter en premier lieu *l'État général des fonds des Archives nationales* (en ce qui concerne F/17 : tome II p. 306-336 et tome V p. 88-102 sous forme imprimée), ou sur le site Internet des Archives nationales, dans la « salle des inventaires virtuelle » et dans l'onglet « plan d'orientation général », le dossier « de 1789 à nos jours » et « recherche par le cadre de classement », la « sous-série F/17 ».

Mais pour avoir de façon générale, le détail du contenu des cotes signalées dans le fonds du ministère de l'Instruction publique en ce qui concerne la période avant 1914, il faut consulter les deux instruments de recherche imprimés suivants :

- *État sommaire des versements... (série F)*, t. II (F/17*/1 à 3252, 1001 à 13266), p. 356-492, par P. MARICHAL, et *Supplément* (F/17*/3253 à 3555, F/13268 à 14775, 20001 à 26416, 40001 à 40342), p. 369-437, par S. OLIVIER M. É. ANTOINE, C. BEAUJOUAN, S. HAYM et A. IMBERT. Pour l'ensemble, *Table alphabétique de l'État sommaire des versements...*, parue à part.

- Introduction de P. MARICHAL sur l'histoire du ministère de l'Instruction publique et de ses fonds, suivie d'une table de concordance des départements et des académies au XIXe siècle (t. II, p. 356-376). On complétera cette lecture par celle de l'introduction de Suzanne OLIVIER dans le *Supplément* et par le tableau méthodique de la série qui figure dans le même ouvrage, p. 385-387.

Attention ! : Ces deux instruments de recherche sont indispensables pour une orientation générale mais ils ne donnent pas une information très détaillée puisque la plupart des dossiers y sont **décrits par groupes de cotes, soit un seul intitulé parfois pour une centaine de cartons**, sans indications précises sur la nature des documents. On peut affiner la recherche avec :

- *Inventaire sommaire manuscrit des groupes d'articles bloqués en une rubrique unique dans l'État sommaire des versements...*, t. II, entre les cotes F/17/2497 et 13266, par P. MARICHAL, J. MEURGEY, J. PELLISSIER et P. COUTANT, 1950, 127 p. Cet inventaire s'arrête en réalité à la cote F/17/12997 et peut faciliter les recherches mais a aussi le défaut de décrire les dossiers **par petits groupes de cotes**. Il est consultable en salle des inventaires du site de Pierrefitte-sur-Seine.

- *Supplément à l'inventaire sommaire manuscrit des groupes d'articles bloqués en une rubrique unique dans l'État sommaire des versements*, par Sandrine BULA et Armelle LE GOFF, 2001-2004. Cet inventaire comprend en particulier l'état numérique des cotes F/17/1481 à 2753 (Mélanges) par Sandrine BULA, consultable sur le site Internet en format PDF.

De façon générale, il faut penser à vérifier sur le site Internet des Archives nationales, dans la « salle des inventaires virtuelle » et dans l'onglet « plan d'orientation général », le dossier « de 1789 à nos jours » et « recherche par le cadre de classement », la « sous-série F/17 », si d'autres inventaires ont été réalisés. Certains sont mis en ligne sous forme PDF.

En principe tous les inventaires imprimés ou manuscrits concernant F/17 sont consultables en salle des inventaires du site de Pierrefitte-sur-Seine.

4. Bibliographie

- *Mémoires de lycées. Archives et patrimoine*, Actes de la journée d'études du 8 juillet 2002 au Centre historique des Archives nationales publiés sous la direction de Thérèse CHARMASSON et Armelle LE GOFF, DAF-INRP, Paris, 2003. Bibliographie, sources manuscrites et imprimées, typologie des archives des lycées et études de cas précis concernant les lycées aux XIXe et XXe siècles.

- *Histoire générale de l'éducation en France*, publiée sous la direction de Louis-Henri PARAS, Paris, 1981, 4 vol. :

t. III Françoise MAYEUR, *De la Révolution à l'école républicaine*

t. IV Antoine PROST, *L'école et la famille dans une société en mutation*

Textes des grandes lois, chronologie et bibliographie.

- Yves GAULPEAU, *La France à l'école*, Paris, 1992 (collection Gallimard-Découvertes).

- Paul GERBOD, *La condition universitaire en France au XIXe siècle*, Paris, P.U.F., 1965, 720 p. (Publ. de la faculté des lettres et sciences humaines de Paris, série Recherches, t. XXVI). Bibliographie, sources imprimées et manuscrites.

- Françoise MAYEUR, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, 1977.

- Antoine PROST, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, 2e éd., Paris, 1977. Index des textes législatifs et réglementaires cités.

5. Présentation des contenus des articles

1. Boursiers communaux

F/17*/307. Élèves boursiers dans les collèges communaux, nommés de 1821 à 1833 environ.

F/17*/2587. « États des élèves [boursiers] communaux nommés par S. E. le Grand-Maître de l'Université ». 1809-1812.

F/17*/2588. Arrêtés du Président du Conseil royal de l'Instruction publique, du Grand-Maître de l'Université et enfin du ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique portant nomination à des bourses communales. 8 mars 1821-février 1826.

F/17*/2589. Transcription des arrêtés ministériels et, à partir de janvier 1828, des décisions du Conseil royal portant nomination à des bourses communales. Mars 1826-11 mars 1828.

F/17*/2590. « Registre des arrêtés de S. E. le ministre Grand-Maître de l'Université relatifs aux bourses communales ». 18 mars-29 novembre 1828.

2. Lycées et collèges royaux

F/17*/308 à 317/9. Répertoires, par académies et par établissements, d'élèves du gouvernement dans les collèges royaux. 1822-1846 environ.

F/17*/318 à 320. Répertoire alphabétique, de A à R (la fin manque) des élèves boursiers des collèges royaux au début de 1816.

F/17*/321 à 326. Élèves boursiers du gouvernement dans les collèges royaux, par académies. 1811-1831.

F/17*/327 à 329. Répertoire par académies, tenu jusque vers 1841, des boursiers communaux des collèges royaux.

F/17*/330 à 365. État des boursiers communaux dans les lycées et collèges royaux. 1811-1831 (microfilmés pour les cotes F/17*/361 à 365).

F/17/6749. Prytanée de la Flèche ; présentations et nominations d'élèves des lycées. 1812-1813.

F/17/6754. Élèves des écoles militaires transférés dans des collèges royaux. 1818-1824 et 1831.

F/17/6766. École de marine : présentations et admissions d'élèves. 1811-1813.

F/17/7140. Présentation et nomination d'élèves des lycées, destinés à servir, au nombre de cent cinquante, en qualité de sous-lieutenants, dans une « expédition lointaine ». 1810-1811.

F/17/7141. Présentation et nomination d'élèves des lycées à des grades dans l'armée. 1811-1813.

F/17/7298 et 7299. Bourses de l'État et bourses communales dans les lycées et collèges : ampliations d'actes d'intérêt général ou collectif. An XI-1855.

F/17/7393 à 7430. Papiers du service de l'Instruction publique : élèves du gouvernement nommés dans les lycées des départements. Consulat et Empire ; actes d'état civil antérieurs.

F/17/7431 à 7446. Papiers du service de l'Instruction publique : élèves du gouvernement dans les lycées des pays conquis.

F/17/7447 et 7448. Bourses de l'État dans les collèges royaux : dossiers classés par établissements. 1818-1845.

F/17/7449. Bourses à l'institution dite « Collège de Vendôme ». 1819-1842.

F/17/7450. Bourses à l'école Chaptal, 1844-1850, et à l'établissement Saint-Nicolas, 1848-1855.

F/17/7451 à 7470. Bourses départementales et communales dans les lycées et collèges royaux. 1810-1878.

F/17/7471 à 7479. Bourses dans les lycées et collèges royaux : ampliations – un petit nombre accompagnées de pièces annexes – des arrêtés, décrets et ordonnances de nomination. An XI-1861.

F/17/7480. Bourses de l'enseignement secondaire des jeunes filles. 1883-1891.

F/17/7494 à 7499. Boursiers des collèges royaux et lycées originaires de la Corse et des colonies. 1816-1854.

3. Demandes de bourses

F/17/2501. Demandes de bourses et d'emplois au collège Égalité. An VI-an VII.

F/17/2502. Demandes de pères de sept enfants réclamant le bénéfice de la loi du 29 nivôse an XIII.

F/17/7300 à 7313. Demandes de bourses formées pour la plupart en vertu de la loi du 29 nivôse an XIII, relative aux familles de sept enfants.

F/17/7320 à 7392. Papiers provenant du service de l'Instruction publique au ministère de l'Intérieur – service dirigé par Fourcroy, puis par le chef de bureau Laugier – et se rapportant principalement aux bourses dans les lycées, dans les écoles secondaires communales et dans les séminaires catholiques et protestants. Demandes de bourses (ordre alphabétique, classement à part des demandes rejetées pour dépassement de la limite d'âge). An VIII-1816.

F/17/7489 à 7493. Demandes de boursiers de l'État par les collèges communaux. 1881-1904.

4. Copies d'élèves

En ce qui concerne le **Concours général** :

F/17/7234 à 728652. Concours général et concours académiques. 1809-1900. Dans cette suite de cartons se trouvent des papiers généraux sur le concours général et, à partir de 1865 jusqu'en 1900, les copies du concours général des départements.

Instrument de recherche :

- *Concours général et concours académiques, 1809-1900*. Rép. num. dact., par M.-F. ANTOINE et A. IMBERT, env. 30 p.

- AJ/16/630 à 878. Copies primées au concours général des lycées et collèges de l'académie de Paris 1822-1903.

NB : classement par année et niveau scolaire. Avant de faire une recherche, s'assurer du palmarès en consultant les annales et les distributions des prix publiés (BnF).

6. Sources complémentaires: autres parties de la série F/17

Les dossiers généraux concernant les lycées et collèges contiennent notamment des demandes de

dispense de frais de scolarité et des affaires disciplinaires et peuvent fournir des éléments d'information sur la présence de certains lycéens dans ces établissements.

1. Affaires diverses

F/17/7601 à 8100. Lycées et collèges royaux : personnel et affaires diverses, dossiers classés par établissements. XIXe siècle (On a cru devoir indiquer, pour ceux de ces établissements qui ont été créés postérieurement au Premier Empire, la date de cette création : date qui a précédé parfois de plusieurs années l'ouverture effective de l'établissement).

2. Lycées dits de Paris et établissements assimilés

F/17/7601. Buffon [8 août 1889].

F/17/7602 à 7609. Charlemagne.

F/17/7610 à 7618. Condorcet (cette appellation, remplacée du 1er mai 1874 au 27 janvier 1883 par celle de Fontanes, avait été elle-même substituée, par arrêté ministériel du 22 octobre 1870, à celle de Bonaparte. Un arrêté du Grand-Maitre, en date du 8 avril 1814, avait attribué au lycée Bonaparte le nom de Bourbon, qui fut en usage sous la Restauration et la Monarchie de Juillet).

F/17/7619 à 7627. Henri IV (ainsi nommé le 8 avril 1814; lycée Corneille du 28 février 1848 au 14 août 1849; a repris alors, pour la conserver sous le Second Empire, l'appellation de lycée Napoléon, sous laquelle il avait été créé).

F/17/7628 à 7635. Hoche, à Versailles (appellation adoptée depuis le 17 octobre 1888).

F/17/7636 à 7639. Janson-de-Sailly (lycée ouvert en 1884 ; la création en avait été autorisée par décret du 30 décembre 1876.)

F/17/7640 à 7642. Lakanal, à Sceaux [24 juin 1885].

F/17/7643 à 7652. Louis-le-Grand (créé sous le nom de lycée Impérial, nom qu'il a conservé jusqu'au 8 avril 1814; lycée Descartes du 28 février 1848 au 14 août 1849).

F/17/7653. Michelet (appellation adoptée depuis le 30 mai 1888; celle de lycée Impérial, prescrite par le décret de création du 6 août 1864, a été remplacée dès le 17 septembre 1864 par celle de « lycée du Prince impérial ». Après la chute de l'Empire, le lycée a été appelé « lycée de Vanves »), à Vanves.

F/17/7654. Montaigne [2 août 1891 : décret disposant que « le petit lycée Louis-le-Grand est déclaré lycée et prendra désormais le nom de lycée Montaigne ». C'est par une loi du 20 juillet 1882 qu'avait été affecté au ministère de l'Instruction publique le terrain nécessaire à « la construction d'un petit lycée, succursale du lycée Louis-le-Grand »].

F/17/7655 à 7661. Saint-Louis (lycée Monge du 28 février 1848 au 14 août 1849; l'appellation « Collège Saint-Louis » avait été adoptée par décision de la Commission d'Instruction publique le 12 septembre 1820).

F/17/7662. Voltaire [31 juillet 1890].

F/17/7663 à 7665. Collège Rollin (par arrêté du Conseil royal de l'Instruction publique en date du 28 août 1821, l'institution connue sous le nom d' « Association des anciens élèves de Sainte-Barbe » fut érigée en collège de plein exercice. Le « collège Sainte-Barbe » échangea son nom contre celui de « collège Rollin » en vertu d'un arrêté du même Conseil pris le 6 octobre 1830, qui attribua l'appellation d' « Institution Sainte-Barbe » à la maison d'éducation dirigée par Victor de Lanneau).

F/17/7666 et 7667. Collège Stanislas (ancienne institution de l'abbé Lieutard, érigée, par l'arrêté du 28 août 1821, en un collège de plein exercice, qui fut appelé d'abord « Collège Notre-Dame-des-Champs ». Le collège Stanislas doit le nom qu'il a conservé à une ordonnance du 13 février 1822).

F/17/7668. Collège Sainte-Barbe.

F/17/7669. École Monge (la « Société de l'Institution Monge », constituée en 1869, a pris, le 6 novembre 1880, consacrant un usage établi dès 1875, le nom de « Société de l'École Monge ». Le rattachement de cet établissement à l'Université résulte des articles IX, X et XI d'une convention passée entre la Société et l'État le 25 mars 1892, et approuvée par la loi du 27 juillet suivant, en

même temps qu'une convention toute semblable consentie le 14 mars à la « Société anonyme de Sainte-Barbe ». - L'Ecole Monge a cédé la place au lycée Carnot, créé dans ses bâtiments par décret du 28 décembre 1894).

3. Lycées des départements

F/17/7670 et 7671. Agen [4 avril 1854].
F/17/7672. Aix [4 sept. 1880].
F/17/7673. Albi [20 oct. 1862].
F/17/7674 et 7675. Alençon [10 sept. 1846].
F/17/7676. Alès [4 août 1883].
F/17/7677 à 7679. Alger [21 sept. 1848].
F/17/7680 à 7686. Amiens.
F/17/7687 à 7696. Angers.
F/17/7697 à 7700. Angoulême [6 oct. 1860].
F/17/7701. Annecy [11 mai 1885].
F/17/7702 à 7705. Auch [18 oct. 1833].
F/17/7706. Aurillac [11 janvier 1882].
F/17/7707 à 7713. Avignon.
F/17/7714 et 7715. Bar-le-Duc [4 avril 1854].
F/17/7716 à 7719. Bastia [24 août 1838].
F/17/7720. Bayonne [14 mars 1874].
F/17/7721. Belfort [18 juill. 1873].
F/17/7722 à 7729. Besançon.
F/17/7730 à 7737. Bordeaux.
F/17/7738 et 7739. Bourg [4 avril 1854].
F/17/7740 à 7748. Bourges.
F/17/7749 et 7750. Brest [28 sept. 1848].
F/17/7751 à 7759. Caen.
F/17/7760 à 7766. Cahors.
F/17/7767 à 7769. Carcassonne [10 août 1853].
F/17/7770 et 7771. Chambéry [13 juin 1860].
F/17/7772. Charleville [30 déc. 1876].
F/17/7773. Chartres [15 sept. 1885].
F/17/7774 et-7775. Châteauroux [10 août 1853].
F/17/7776 et 7777. Chaumont [8 juin 1844].
F/17/7778. Cherbourg [23 févr. 1881].
F/17/7779 à 7786. Clermont-Ferrand.
F/17/7787. Colmar [4 avril 1854].
F/17/7788. Constantine [30 déc. 1876].
F/17/7789 et 7790. Coutances [30 juill. 1853].
F/17/7791. Digne [4 août 1883].
F/17/7792 à 7798. Dijon.
F/17/7799 à 7807. Douai.
F/17/7808 et 7809. Evreux [4 avril 1854].
F/17/7810. Foix [11 déc. 1881].
F/17/7811. Gap [19 juin 1882].
F/17/7812 à 7818. Grenoble.
F/17/7819. Guéret [11 août 1869].
F/17/7820. Havre (Le) [22 juill. 1861].
F/17/7821. Laon [6 janv. 1883].
F/17/7822 à 7824. Laval [12 nov. 1841].
F/17/7825 à 7827. Lille [11 juin 1845].
F/17/7828 à 7834. Limoges.
F/17/7835 et 7836. Lons-le-Saunier [5 févr. 1863].

F/17/7837 et 7838. Lorient [2 mai 1863].
F/17/7839 à 7847. Lyon.
F/17/7848 à 7851. Macôn [12 nov. 1841].
F/17/7852 à 7854. Mans (Le) [20 déc. 1850].
F/17/7855 à 7865. Marseille.
F/17/7866 à 7872. Metz.
F/17/7873. Montauban [27 nov. 1864].
F/17/7874 et 7875. Mont-de-Marsan [23 févr. 1859].
F/17/7876. Montluçon [28 juillet 1880].
F/17/7877 à 7885. Montpellier.
F/17/7886 à 7894. Moulins.
F/17/7895 à 7902. Nancy.
F/17/7903 à 7911. Nantes.
F/17/7912 et 7913. Nevers [22 oct. 1860].
F/17/7914 et 7915. Nice [13 juin 1860].
F/17/7916 à 7925. Nîmes.
F/17/7926 et 7927. Niort [31 mars 1858].
F/17/7928. Oran [7 mai 1881].
F/17/7929 à 7937. Orléans.
F/17/7938 à 7947. Pau.
F/17/7948 et 7949. Périgueux [9 sept. 1845].
F/17/7950 à 7958. Poitiers.
F/17/7959 à 7965. Pontivy.
F/17/7966 à 7969. Puy (Le) [16 mai 1830].
F/17/7970. Quimper [15 oct. 1883].
F/17/7971 à 7980. Reims.
F/17/7981 à 7990. Rennes.
F/17/7991. Roanne [24 juin 1885].
F/17/7992. Rochefort [28 juillet 1880].
F/17/7993 à 7996. Rochelle (La) [19 août 1843].
F/17/7997 à 8000. Roche-sur-Yon (La) [5 mai 1838].
F/17/8001 à 8008. Rodez.
F/17/8009 à 8016. Rouen.
F/17/8017 à 8019. Saint-Brieuc [16 juillet 1848].
F/17/8020 à 8024. Saint-Étienne [5 avril 1840].
F/17/8025 à 8027. Saint-Omer [9 sept. 1845].
F/17/8028 à 8030. Saint-Quentin [10 août 1853].
F/17/8031 à 8033. Sens [4 avril 1854].
F/17/8034 à 8041. Strasbourg.
F/17/8042 et 8043. Tarbes [30 juillet 1853].
F/17/8044 à 8046. Toulon [24 août 1861].
F/17/8047 à 8056. Toulouse.
F/17/8057. Tourcoing [27 mai 1882].
F/17/8058 à 8065. Tournon [9 août 1826].
F/17/8066 à 8070. Tours [16 mai 1830].
F/17/8071 à 8073. Troyes [10 août 1853].
F/17/8074. Tulle [21 mars 1883].
F/17/8075. Valenciennes [10 nov. 1875].
F/17/8076 et 8077. Vendôme [20 août 1847].
F/17/8078 et 8079. Vesoul [3 sept. 1859].

4. Affaires disciplinaires

F/17/7287 à 7293. Élèves des lycées et collèges. Affaires disciplinaires. 1818-1902.
F/17/7294. Congrès des lycéens. 1882. -Troubles du 13 mars 1883 au lycée Louis-le-Grand.

5. Associations d'anciens élèves des lycées

F/17/7295 à 7297. Associations d'anciens élèves des lycées, collèges et autres établissements d'enseignement. 1866-1902.

6. Baccalauréat

Au XIXe siècle, le baccalauréat est le premier grade conféré par les diverses facultés des lettres, des sciences, de droit et de théologie : se reporter à la fiche n° 37 : *Les étudiants aux XIXe et XXe siècles dans les archives de l'administration centrale*. **On peut aussi consulter l'ouvrage suivant** : J.-B. PIOBETTA, *Le baccalauréat*, Paris, 1937, 1025 p.

© Archives nationales, 2013. Fiche rédigée par Armelle Le Goff et Edith Pirio, 2006, révisée en 2008. Version mise à jour en juillet 2013.